

## Les limites des accommodements raisonnables

Je souhaite déposer ce court mémoire à titre de citoyen du Québec. Je tiens à vous exprimer mon opinion parce que je crois qu'elle rejoint un grand nombre de Québécois et Québécoise qui comme moi ont l'esprit ouvert et sont en faveur d'accueillir un grand nombre d'immigrants en autant que ceux-ci soient disposés à s'accommoder de ce que le Québec leur offre.

Le but de la Commission de vouloir formuler des recommandations au gouvernement pour que les pratiques d'accommodement soient conformes aux valeurs de la société québécoise en tant que société pluraliste, démocratique et égalitaire semble très louable. Mais pour moi je crois que la recommandation finale en regard aux limites des accommodements devrait se résumer en une seule phrase. Cette énoncé m'est inspirée d'un ancien prof de philosophie du CEGEP qui un jour nous a expliqué sa vision des limites de la liberté. La liberté nous permet d'être indépendant et de pouvoir de faire tout ce qui n'est pas défendu en autant que l'on n'empiète pas sur la liberté de quelqu'un d'autre.

De la même façon je crois donc qu'un accommodement devrait être jugé raisonnable, si et seulement si, son application ne met pas en péril la liberté de la communauté Québécoise.

Par exemple, je veux bien accepter qu'une communauté organise son propre système d'enseignement à condition qu'il rencontre les résultats prescrits par le ministère de l'éducation. Mais je trouverai ça une atteinte à ma liberté que des étudiants à l'école de mes enfants puissent se promener poignard en poche sous prétexte qu'il s'agit d'un objet religieux.

Merci

Pierre Bolduc  
Québec